Etat 7-2

OVINS

SEMAINE N° 20

DU 12/05/2014

AU 18/05/2014

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en Euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX			COTATIONS REGIONALES							COTATIONS NATIONALES				
				ZONE NORD			ZONE SUD				MOYENNES DES 2 ZONES			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATIO	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	
2 (CIRÉ)	U	-	7,29	7,24	6,63	-	-	-	-	-	7,29	7,23	6,63	
	Va	:	-0,16	-0,21	-0,06						-0,16	-0,22	-0,06	
	R	6,96	7,01	6,96	-	6,92	6,94	-	-	6,94	6,99	6,95	-	
	Va	-0,06	-0,03	0,03		-0,02	-0,06			-0,04	-0,04	0,02		
	0	6,08	6,05	-	-	6,50	6,54	-	-	6,33	6,30	-	-	
	Va	· -0,12	-0,02			-0,16	-0,12			-0,13	0,01			
3 (COUVERT)	U	-	7,20	7,11	6,22	-	7,14	6,95	-	-	7,19	7,08	6,23	
	Va	:	-0,13	-0,14	-0,21		-0,21	-0,20			-0,14	-0,16	-0,21	
	R	6,79	6,93	6,82	6,18	6,81	6,78	6,62	6,25	6,81	6,82	6,70	6,21	
	Va	-0,18	-0,07	=	=	-0,14	-0,16	-0,11	-0,14	-0,14	-0,14	-0,06	-0,07	
	0	6,41	6,41	6,28	5,66	6,41	6,36	6,24	-	6,41	6,38	6,26	5,65	
	Va	-0,29	-0,23	-0,20	-0,29	-0,19	-0,17	-0,13		-0,22	-0,19	-0,16	-0,30	
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Va	:								Ì				
	R	-	-	5,71	-	-	6,06	5,86	-	-	6,01	5,78	-	
	Va	:					-0,16	-0,20			-0,14	-0,14		
	0	-	-	-	-	-	5,81	-	-	-	5,77	-	-	
	Va	:					-0,19			İ	-0,22			

Commentaires : ZONE NORD : AGNEAUX : UNE OFFRE PLUS IMPORTANTE AVEC UNE DEMANDE TOUJOURS FRILEUSE ENTRAINE UNE BAISSE DES COURS.

BREBIS: L'OFFRE PLUS ETOFFEE APRES UNE PERIODE DE RETENTION ENTRAINE UNE BAISSE DES COURS PLUS MARQUEE EN BREBIS LEGERE

ZONE SUD: MARCHÉ DIFFICILE MALGRÉ UNE BAISSE DES APPORTS.

A partir du 11 février 2014, les cotations sont établies selon une nouvelle grille définie par l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins « entrée abattoir »

Les changements sont les suivants : transformation de la classe de poids pour les agneaux « – de 16kg » en « 13 à 16 kg », ajout de la conformation U pour les brebis.

Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.

OVINS

SEMAINE N° 20

DU 12/05/2014

AU 18/05/2014

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en Euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus

BREBIS	1									
DIVERSIO		COTA	TIONS F	COTATIONS NATIONALES						
		ZONE	NORD	ZONE	SUD	MOYENNES DES 2 ZONES				
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	- de 30kg	+ de 30kg	- de 30kg	+ de 30kg	- de 30kg	+ de 30kg			
2 (CIRÉ)	U	-	-	-	-	-	-			
	Var.									
	R	2,39	-	-	-	2,44	-			
	Var.	-0,11				-0,07				
	0	1,80	-	1,87	-	1,82	-			
	Var.	-0,18		0,02		-0,12				
3 (COUVERT)	U	2,37	2,51	-	-	2,38	2,52			
	Var.		0,03				0,02			
	R	2,24	2,43	-	-	2,37	2,56			
	Var.	-0,21	-0,02			-0,17	0,05			
	0	1,75	1,91	2,38	-	2,11	2,02			
	Var.	-0,18	-0,22	0,10		-0,01	-0,16			
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-			
	Var.									
	R	-	-	-	-	-	2,29			
	Var.									
	0	-	-	1,97	-	1,91	1,92			
	Var.					0,19				

A partir du 11 février 2014, les cotations sont établies selon une nouvelle grille définie par l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins « entrée abattoir »

Les changements sont les suivants : transformation de la classe de poids pour les agneaux « – de 16kg » en « 13 à 16 kg », ajout de la conformation U pour les brebis.

Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.